



## MUNICIPALITE DE GLAND

# **Réponse de la municipalité au postulat de M. Philippe Martinet « Place la gare et riverains : quelles solutions ? »**

**Date proposée pour la séance de la commission:**

- **Lundi 6 septembre 2010 à 19h00 - Salle no 201 - Collège des Tuillières**

**Personne responsable: M. Gérald Cretegy, syndic**

Gland, le 23 août 2010.

Monsieur le président,  
Mesdames, Messieurs les conseillers,

Dans sa séance du 25 mars 2010, le conseil communal acceptait la prise en considération de ce postulat et le transmettait à la municipalité pour étude et rapport. La teneur du postulat de M. Philippe Martinet est la suivante :

*Au vu de la réponse des CFF aux oppositions et autres remarques concernant l'aménagement de la place de la gare, et suite à la présentation par la Municipalité de ses intentions, il ne fait plus guère de doutes que nous aurons bientôt un espace public plus « généreux et accueillant », ainsi qu'un nouveau commerce aux heures d'ouvertures très « libérales », en guise d'aménagements provisoires.*

*Or, si bien des points de ce dossier échappent aux autorités glandoises et relèvent de la bonne ou mauvaise volonté des CFF eux-mêmes, la Municipalité demeure responsable de la sécurité et de la « qualité de la vie » dans notre commune. Cette nouvelle donne ne manque pas d'inquiéter plusieurs types de Glandois-es résidant aux alentours:*

- *des habitants du quartier, notamment du Domaine des Pins, dont les garages et l'espace commun est déjà fréquemment « squatté » et souillé (cf. lettre adressée à la Municipalité avec copie aux député-es)*
- *des bordiers de la rte de Nyon et du Lavasson notamment, qui constatent l'accroissement du trafic motorisé lié au développement du P+R*
- *des parents qui ne voient pas d'un bon œil la vente d'alcool en soirée*
- *de nombreux citoyens qui voient essentiellement dans cet espace l'avènement d'une « zone » pour gens désœuvrés, lieu bruyant d'incivilités, risquant même de dissuader certains voyageurs (âgés, femmes) de venir prendre le train en soirée...*

*Dans ce contexte, nous posons les questions suivantes à la Municipalité et la remercions par avance du rapport qu'elle élaborera en guise de réponses :*

- 1- *dans le cadre des études de la Municipalité sur ce secteur, une évaluation de l'impact sur les habitants du quartier de l'évolution des divers flux de trafic et des nuisances liées a-t-elle été réalisée (en particulier la pollution sonore en sus de celle des trains) ?*
- 2- *si non, un sondage des riverains ou toute autre démarche permettant d'anticiper les problèmes est-elle envisageable ?*
- 3- *si oui, la Municipalité étant bien placée pour connaître les problèmes d'incivilités sur la place, aujourd'hui déjà : quelles mesures d'accompagnement et quel dispositif de prévention / répression a-t-elle cas échéant prévus ?*
- 4- *quel est le coût estimatif desdites mesures d'accompagnement (outre celui des travaux de génie civil induits par la réorganisation du Nord de la place) ?*

*Une réponse coordonnée avec la demande de crédit pour l'aménagement de la place serait la bienvenue.*

## **REPONSE DE LA MUNICIPALITE**

1. ***Dans le cadre des études de la Municipalité sur ce secteur, une évaluation de l'impact sur les habitants du quartier de l'évolution des divers flux de trafic et des nuisances liées a-t-elle été réalisée (en particulier la pollution sonore en sus de celle des trains) ?***
2. ***si non, un sondage des riverains ou toute autre démarche permettant d'anticiper les problèmes est-elle envisageable ?***

## **Préambule**

Certes, l'aspect du site de la gare est peu convivial. Cependant, il nous semble que ce postulat présente une image très sombre de ce lieu qui ne correspond pas à la stricte réalité. Ainsi que nous le mentionnons dans la réponse municipale au postulat de M. Jean-Michel Favez demandant que « la municipalité étudie la possibilité de transférer la localisation du poste de police dans le périmètre de la Gare » les incivilités ne sont pas plus importantes dans le périmètre de la gare que dans d'autres quartiers de la commune.

Dès lors, il importe de traiter le problème lié à la sécurité publique sur l'ensemble du territoire communal, tout en y intégrant une touche particulière pour le site de la gare.

## **Circulation routière**

Le projet de réaménagement de la place de la gare (préavis no 88) propose la création d'une place de convivialité sur laquelle les vitesses de déplacement des voitures seront réduites.

Un mobilier urbain et des aménagements seront mis en place en vue de réduire les vitesses de circulation sur cette place. A terme et après une période d'essais d'une année, le statut de la place de la gare devrait s'orienter vers la légalisation d'une zone de rencontre limitée à une vitesse de 20 km/h.

## **Position de la municipalité**

Il importe de connaître les enseignements que nous apportera cette période d'essais avant de définir, en cas de nécessité, les mesures qui pourraient être prises pour diminuer les nuisances sonores liées à la circulation routière.

## **L'espace public - l'activité commerciale**

Actuellement, la place de la gare est un lieu de passage très dense. En soirée, elle devient accessoirement un point de rassemblement de petits groupes de personnes.

La municipalité souhaite transformer cette place, située au centre de la localité, afin de garantir une certaine qualité de vie en créant un espace public accueillant qui deviendrait un lieu de rassemblement, de rencontres, une vitrine de la ville pour les voyageurs. L'aspect de la gare influence l'image globale de la ville.

## **Position de la municipalité**

La présence de commerces dans ou à proximité des gares induit un effet régulateur de par la mixité de la clientèle. Les CFF nous informent que les dispositions de la LADB sont strictement respectées pour la vente d'alcool aux jeunes. Ce n'est ainsi pas le commerce qui devrait le cas échéant attirer les attroupements décriés.

Néanmoins, il convient de s'organiser pour garantir la sécurité de ce lieu afin que les règles de la vie en société soient respectées.

- 3. Si oui, la Municipalité étant bien placée pour connaître les problèmes d'incivilités sur la place, aujourd'hui déjà : quelle mesures d'accompagnement et quel dispositif de prévention / répression a-t-elle cas échéant prévus ?***

## Gendarmerie - augmentation des effectifs du poste de Gland

Par l'intermédiaire du contrat de prestations, nous avons défini les principes de base de la collaboration entre la police cantonale vaudoise respectivement la gendarmerie et la municipalité en vue de veiller conjointement à l'ordre, la sécurité, la tranquillité, la santé.

La municipalité entend élargir les prestations de ce contrat afin d'obtenir une présence accrue en soirée, principalement en fin de semaine. Cette démarche implique une augmentation de l'effectif actuel du poste de Gland.

Actuellement, le poste de gendarmerie de Gland dispose d'un effectif de 12 personnes. Ceci permet d'assurer, mensuellement, depuis le 01.01.2009, dans le pire des cas 6 nuits et dans le meilleur des cas 12 nuits. Une patrouille de nuit est assurée en priorité le samedi soir et le reste est réparti durant la semaine selon les disponibilités.

### Tableau récapitulatif des événements signalés du 1er janvier .2009 au 31 juillet 2010

	01.01.09 au 31.07.09	01.08.09 au 31.12.09	01.01.10 au 31.07.10
Tapage nocturne	50	31	34
Agression	0	0	0
Bagarre	20	5	6
Brigandage	0	0	0
Bruit	0	1	3
Scandale	9	5	2
Troubles de la tranquillité	13	4	12

### Tableau des patrouilles organisées par le poste de Gland

	01.01.09 au 31.07.09	01.08.09 au 31.12.09	01.01.10 au 31.07.10.
Nuit (1900 à 0400)	50	41	45
Soirée (1400 à 2230)	27	27	28

### Souhait

Un effectif de 14 ETP permettrait de garantir quasi toute l'année une patrouille nocturne (1900 à 0400) les vendredis et samedis. De plus, cet effectif permettrait également d'avoir du personnel disponible en semaine pour assurer plus souvent une présence visible entre 1800 et 2400, selon les événements et les périodes de l'année.

Outre le fait de planifier des patrouilles de nuit les vendredis et samedis, le personnel affecté à celles-ci renforcerait la présence policière en journée dans la localité. L'organisation de patrouilles cyclistes serait facilitée

### Enjeux

- Garantir la cohésion de l'organisation
- Patrouilles de week-end assurées
- Patrouilles de dimanche en majeure partie assurées
- Planification de patrouilles de nuit la semaine
- Personnel plus conséquent lors d'opération sur Gland
- Maintenir / développer l'identité et l'attractivité du métier

### Opportunités

- Leadership de toutes les activités et, notamment, de la sécurité de proximité
- Visibilité beaucoup plus forte
- En adéquation des missions, des ressources et des compétences

### Décision municipale

La municipalité a pris la décision de solliciter le Département de la sécurité et de l'environnement (DSE) via la Police cantonale pour obtenir l'attribution de 2 ETP supplémentaires pour le poste de gendarmerie de Gland dès le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

### **Création d'un poste de travailleur social de proximité**

Le travail social hors mur consiste en une présence dans la rue à la rencontre de la population âgée de 15 à 25 ans, mais en priorité pour les adolescents dans la précarité, dans des situations d'exclusions, d'isolement, etc.

L'activité du travailleur social a pour objectif d'assurer une prévention, un accompagnement éducatif individuel ou collectif, un suivi qui favorise l'intégration, le dialogue, l'échange, la réduction des risques et la promotion de la santé. Il s'agit d'apporter des réponses autres que répressives à la violence, aux incivilités, au mal être.

Le travailleur social œuvre auprès des personnes où elles se rassemblent : parcs publics, places de jeux, gare, écoles, centres commerciaux, pages, quartiers.

Par l'intermédiaire d'un contrat avec Espace Prévention La Côte, un poste de 30% d'un éducateur nous est réservé. Cependant, nous devons nous rendre à l'évidence que le taux actuel d'activité se révèle insuffisant.

La municipalité envisage d'augmenter le taux d'activité de ce poste dans le cadre du budget de l'exercice 2011.

### **Concept Railfair**

Développé notamment dans les villes d'Yverdon et de Renens, le concept de sécurité Railfair est une démarche de parrainage des gares conduite par les CFF, en vue de diminuer les incivilités à travers le dialogue.

Ce concept vise à augmenter le sentiment de sécurité grâce à la présence de bénévoles qui, après une formation de cinq jours, travaillent en duo à la gare et ses alentours, pour sensibiliser les gens au respect d'autrui et rendre service aux usagers.

Ce parrainage assure les missions suivantes :

- **Regarder** : Présence consciente, médiation pour régler les conflits mineurs
- **Aider** : Service d'aides simples et renseignements à la clientèle
- **Rapporter** : Annonces en cas d'agression, d'actes de vandalisme, etc.
- **Etre un exemple.**

Plusieurs gares vaudoises utilisent déjà cette prestation.

A Yverdon, la démarche était accompagnée d'une évaluation de l'évolution du sentiment de satisfaction et de sécurité des usagers de la gare confiée à la Haute Ecole d'Ingénierie et de Gestion du Canton de Vaud (HEIG-VD) basée dans dite ville. En développant ce programme, la ville d'Yverdon souhaitait valoriser l'image de la jeunesse, nombreuse à emprunter la gare, en raison des établissements de formation présents dans la commune, à la considérer non plus comme une population menaçante, mais comme dynamique et porteuse du futur de la ville et de sa région.

A Renens, le programme a débuté en juin 2009. Après une année de fonctionnement, la PolOuest, la Ville de Renens et les CFF tirent un bilan très positif de ce programme, les objectifs fixés étant en grande partie atteints et l'organisation mise en place fonctionnant à satisfaction.

A Renens, le but était de mettre en place une structure simple, avec des personnes volontaires et motivées, qui viendraient de par leur action compléter le travail important fourni par la Police, les CFF et divers partenaires sociaux. En aucun cas, les parrains et marraines ne devaient devenir des agents de sécurité. Leur rôle se caractérise par un travail de proximité et ils doivent principalement œuvrer dans le domaine de la prévention. Le travail complémentaire des différents acteurs doit participer à ce que le climat en Gare de Renens, soit des plus paisibles et rassurants, avec le moins d'accidents, d'incidents et d'incivilité possibles.

Depuis juin 2009, un comité de pilotage se réunit une fois tous les mois et demi. Il fait le bilan de la période écoulée, évoque les problèmes et questions en suspens, trouve les améliorations nécessaires et prend les mesures indispensables au bon fonctionnement du groupe de parrains/marraines. Ces derniers sont reçus à l'issue de chaque séance.

Durant la dernière année, 17 parrains et marraines ont été actifs à la Gare de Renens, six ont arrêté pour diverses raisons, et actuellement l'effectif est de 11 personnes. Il faut préciser qu'ils sont tous volontaires.

#### Décision municipale

La municipalité a pris la décision d'adhérer à ce concept et de le mettre en place en collaboration avec les CFF.

#### **4. *Quel est le coût estimatif des dites mesures d'accompagnement (outre celui des travaux de génie civil induits par la réorganisation du Nord de la place) ?***

Actuellement, nous ne pouvons répondre à cette question car ce coût concerne l'ensemble du territoire et il nous est difficile de différencier le montant imputé à la gare.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :

Le secrétaire :

G. Cretegnny

D. Gaiani